



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Eric Collomb
Stop aux glissières de sécurité meurtrières

QA 3098.12

I. Question

Les glissières de sécurité bordant nos routes cantonales se sont à nouveau montrées meurtrières, le samedi 24 novembre 2012, à Montagny-la-Ville. Ce jour-là, un jeune motard s'est tué contre ces glissières inadaptées qui agissent comme des coupe-gorges pour les usagers de deux roues en perdition. Combien faudra-t-il encore de victimes pour que des mesures soient prises ? Et pourtant des solutions existent. En effet, des glissières de sécurité recouvrant les dangereux piliers métalliques et descendant jusqu'au sol existent déjà. Ces nouvelles glissières ont été testées et elles répondent à des normes de sécurité officielles. Elles empêchent le motocycliste d'aller heurter les piliers ou de passer sous la barrière. Le département de la sécurité routière du TCS reconnaît d'ailleurs le caractère salvateur de ces nouvelles glissières, et il recommande même qu'elles soient utilisées dans les endroits sensibles. Les motards représentent une catégorie de victimes de la route dont le nombre a de la peine à reculer. Poser des glissières de sécurité qui protègent totalement les motards en cas de choc serait un pas important dans la bonne direction.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- > Le Conseil d'Etat a-t-il déjà été interpellé par des organisations publiques (commune) ou privées (association) qui dénoncent les glissières actuelles ?
- > Une étude sur la dangerosité des glissières de sécurité en cas d'accident de moto a-t-elle déjà été menée dans le canton de Fribourg ?
- > Si oui, combien de tronçons de route (en km) sont-ils concernés, et quel serait le coût de remplacement des glissières actuelles par des glissières de nouvelle génération ?
- > Le Conseil d'Etat est-il prêt à investir cette somme pour augmenter la sécurité des motocyclistes ?
- > Si aucune étude de ce type n'a été menée à ce jour, le Conseil d'Etat est-il prêt à en commander une et dans quel délai ?

Le 29 novembre 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible aux problèmes de sécurité routière et il en veut notamment pour preuve la réalisation des transformations des carrefours dangereux. Les glissières de sécurité, implantées selon les normes VSS (Association des professionnels de la route et des transports), servent à protéger les conducteurs et les bordiers des routes. Ces glissières, en fonction de leur situation, peuvent s'avérer dangereuses pour certaines catégories d'usagers. Le Conseil d'Etat

relève que l'Office fédéral des routes vient de publier (en novembre 2012) un guide de recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation dans le domaine de l'infrastructure et de la sécurité des motocycles.

S'agissant de l'accident mortel survenu à Montagny-la-Ville, il est à noter que le Service des ponts et chaussées (SPC) a d'ores et déjà procédé au remplacement de la glissière incriminée.

- > Le Conseil d'Etat a-t-il déjà été interpellé par des organisations publiques (commune) ou privées (association) qui dénoncent les glissières actuelles ?

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a été interpellée par l'association CI Motards.ch dans le sens d'une sécurisation des glissières de sécurité jugées dangereuses. Les premiers échanges de courriers avec le SPC concernant cette problématique datent de 2011.

- > Une étude sur la dangerosité des glissières de sécurité en cas d'accident de moto a-t-elle déjà été menée dans le canton de Fribourg ?

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin qu'un audit au sujet de la sécurité de l'ensemble des glissières du réseau routier cantonal soit réalisé. Le BPA va développer une méthodologie qui sera appliquée dans un premier temps sur le projet pilote « secteur Crottes-de-Cheyres » situé entre Font et Cheyres et fera en sorte que, si des mesures s'avèrent nécessaires sur ce secteur, ces dernières puissent être mises en place au printemps 2013.

Il est à noter que les glissières de sécurité existantes ont été installées selon les normes VSS et les directives de l'OFROU en vigueur. Une discussion est en cours avec un fournisseur qui a développé un rail « motard » s'adaptant aux différentes glissières utilisées en Suisse. Il est à préciser que les tests de conformité ont été réalisés en novembre 2011 et que, jusqu'alors, il n'existait pas de système homologué pour les glissières suisses.

- > Si oui, combien de tronçons de route (en km) sont-ils concernés, et quel serait le coût de remplacement des glissières actuelles par des glissières de nouvelle génération ?

Le réseau cantonal compte près de 50 km de glissières de sécurité au total. L'étude en cours permettra d'identifier quel pourcentage de glissières doit être sécurisé. Concernant les coûts de remplacement, l'étude étant en cours, il est encore trop tôt pour se prononcer.

- > Le Conseil d'Etat est-il prêt à investir cette somme pour augmenter la sécurité des motocyclistes ?

L'étude du BPA déterminera également l'opportunité économique de la mise en place de tels équipements. En fonction des montants, le Conseil d'Etat va agir en se fixant des priorités. Il est rappelé par ailleurs que la sécurité du trafic dépend en priorité du devoir de prudence qui s'impose à chaque usager.

- > Si aucune étude de ce type n'a été menée à ce jour, le Conseil d'Etat est-il prêt à en commander une et dans quel délai ?

Une telle étude est en cours.

29 janvier 2013